

## Remarques sur PCAET Pays avallonnais

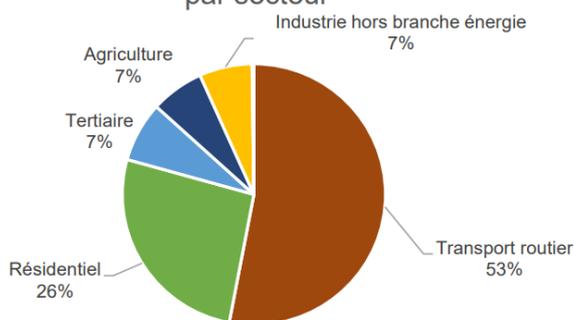
Dans les attendus du document, il est fait référence au réchauffement climatique et la nécessité de le maîtriser, ce qui est louable, sous réserve de prendre les bonnes décisions.

L'objectif affiché du PCAET est de réduire les charges d'énergie, améliorer le confort des logements, offrir une meilleure qualité de vie avec la préservation de la biodiversité. Il apporte aussi des bénéfices sur la santé avec l'amélioration de la qualité de l'air. La mise en place du PCAET doit aussi permettre une meilleure maîtrise énergétique sur l'ensemble du territoire et doit engendrer une dynamique pour l'économie locale et l'emploi et ainsi renforcer son attractivité.

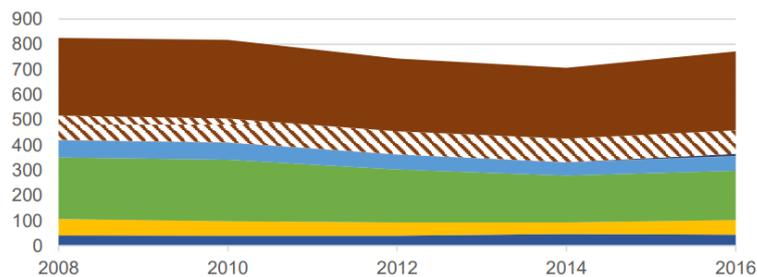
### Etat des lieux et chiffres clés

#### Dépenses énergétiques du territoire

Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



Evolution des consommations d'énergie de la CCAVM

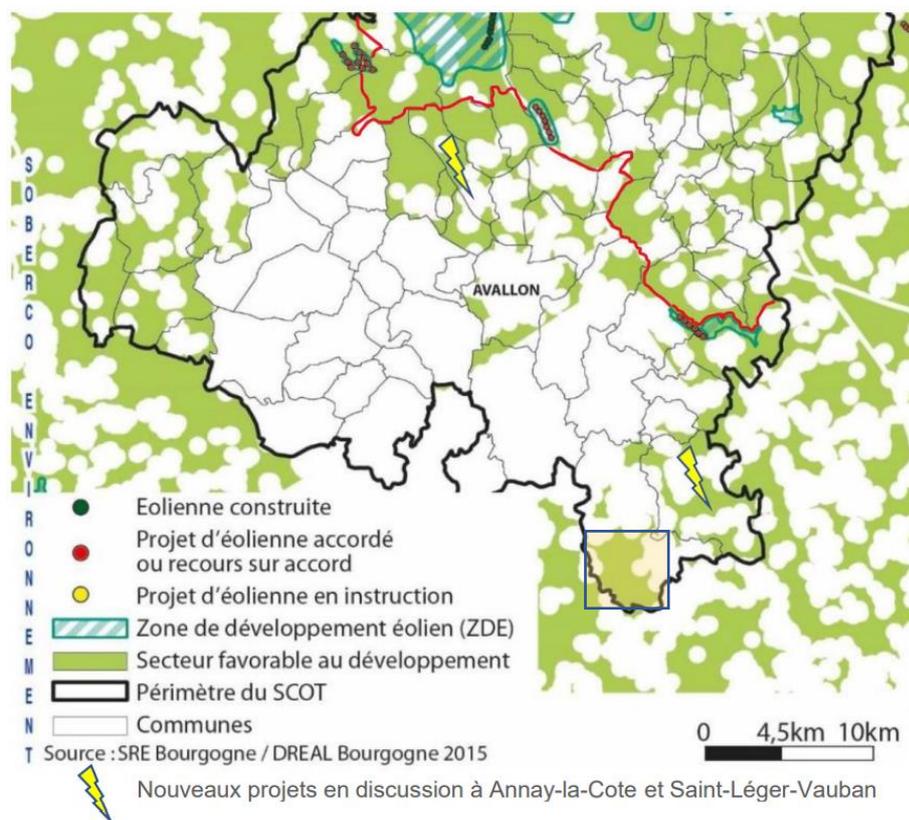


Un accent plus important devrait être mis sur la maîtrise des dépenses énergétiques des transports (57 %), notamment par le soutien du Pays Avallonnais au ferroviaire (TER), faible pollueur, qui est aussi important pour le maintien de l'activité locale, du désenclavement, du développement de l'activité touristique.

Pour le résidentiel (27 %) l'électricité représente environ 42 % des dépenses, mais elles sont liées essentiellement aux passoires thermiques que sont les habitations ; **c'est sur point qu'il faut agir en priorité ;**

## Production d'énergie renouvelable

### Eolien - Photovoltaïque



Carte des projet et potentiels éolien sur le territoire

Dans la carte p 31 du document, la zone encadrée en jaune est surprenante compte tenu des objectifs du PCAET :

- Il s'agit de zones ZNIEFF et Natura 2000 : on sait que l'impact sur la biodiversité est important : chauves souris, oiseaux migrateurs, espèces protégées sur la base des accords internationaux clairement identifiés dans cette zone e et autres animaux protégés, tels que chats sauvages, .... Les effaroucheurs (qui feront fuir chauves souris, oiseaux et autres animaux protégés) ou la détection des migrations pour arrêter les éoliennes sont reconnus comme inefficaces (voir travaux de la LPO).
- L'activité de cette région est essentiellement touristique : la présence d'éoliennes va avoir un impact direct sur le tourisme, notamment sur la zone du lac de Saint Agnan.
- C'est une région forestière : l'implantation d'éoliennes en forêt va à l'encontre de la séquestration du carbone par la forêt.
- C'est une zone de ressourcement et de calme (Abbaye de la Pierre qui Vire), incompatible avec l'implantation d'éoliennes.

Dans la page 32 il est fait allusion à la charte du Morvan et aux études qui ont été faites en 2013, dans lesquelles il n'y a aucune analyse de l'impact réel sur les paysages, en dehors de juxtaposer des zones d'interdictions réglementaires. En outre cette étude a pris en compte des éoliennes d'environ 100 m (1 à 2 MW) alors que maintenant les projets sont avec des éoliennes de 240 m voire plus (plus de 4 MW). Cette étude devrait être refaite pour analyser les vrais impacts, sans oublier les aspects biodiversité, santé, tourisme, ...

### De manière plus générale

- De nombreuses études internationales montrent que les éoliennes ont un impact sur la santé humaine et animale ; des procès sont en cours en France sur cette thématique. L'ANSES dans son avis reconnaît qu'il y a un impact sur la santé, sur la base de la définition OMS de la santé. Comment dans ce contexte y a-t-il cohérence avec la volonté d'apporter des bénéfices pour la santé.
- Il est totalement oublié de parler de l'intermittence : quelles solutions sont proposées (cela est vrai pour le photovoltaïque aussi). Cela nécessite de faire appel à d'autres sources qui, à l'exception du nucléaire et de l'hydraulique, ont un impact négatif sur la production de CO<sub>2</sub>.
- Le paysage est mis en avant dans l'introduction : quelle cohérence avec le développement de l'éolien industriel et de champ de panneaux photovoltaïque (qui sont aussi en contradiction avec la volonté politique de ne pas artificialiser les sols).
- Il est fait allusion au financement participatif. C'est une tromperie, car qui dit participatif dit participation aux décisions et partage des résultats. Les solutions proposées permettent aux promoteurs de gagner de l'argent sur le dos des gens qui financent ces installations (ils ont des marges supérieures à 10 % et redistribuent au mieux 7 % et les financeurs privés n'ont aucun droit de regard sur la gestion).
- Le développement des énergies intermittentes conduit à une augmentation du prix de l'énergie électrique (rapport de Julien Aubert au titre de la Commission des finances du parlement)

### **Réseaux**

Les réseaux à mettre en place pour atteindre les objectifs d'énergie renouvelable sont évoqués mais aucune étude sur l'impact réel n'est faite.

La page 43 est purement théorique. Quelles actions au niveau du pays avallonnais ?

### **Emission de gaz à effets de serre**

Les énergies intermittentes (éolien, photovoltaïque) augmentent la production de gaz à effet de serre du fait de la nécessité de pallier l'intermittence par d'autres sources d'électricité à base d'énergie carbonée. A titre d'exemple, en 2019, pour la France le remplacement d'énergies non carbonées telles que le nucléaire et l'hydraulique par de l'éolien ont induits une augmentation de la production de CO<sub>2</sub> par rapport à 2018 (en production constante). (1,9 millions de tonne de CO<sub>2</sub>)

### **Séquestration du carbone - Forêts**

La forêt est mise en avant pour la séquestration du carbone. C'est une vraie valeur. L'IMPLANTATION D'EOLIENNES DEVRAIT ETRE INTERDITE EN FORET.

Par ailleurs, en ce qui concerne la forêt, le développement des résineux, outre l'impact important sur la biodiversité, conduit à divers éléments négatifs pour l'avenir :

- Acidification des sols
- Appauvrissement des sols du fait de l'absence de feuilles qui se dégradent et enrichissent le sol ; cette dégradation des feuilles est aussi un facteur important de séquestration du CO<sub>2</sub> qui n'est pas identifié.
- Assèchement des sols, qui amplifient l'effet du réchauffement climatique

- Développement de maladies parasitaires, accentué par l'évolution climatique et demain destruction de cette puissance de séquestration du carbone.
- Réduction de l'évapotranspiration des arbres feuillus, favorisant une réduction des pluies et le réchauffement climatique.

## **Vulnérabilité et adaptation au changement climatique**

Il n'est fait nulle part allusion au risque accru d'incendie liés au réchauffement climatique, surtout en été. Depuis 2 ans plusieurs incendies se sont déclarés dans les forêts du pays avallonnais. En outre l'implantation d'éoliennes en forêt, avec les risques d'incendie de celles-ci est un facteur aggravant de ce risque.

Des études internationales évoquent le fait que les éoliennes assèchent l'air (dépression derrière les pales qui est à l'origine du mouvement des pales).

## **En Conclusion**

Ce PCAET est une étude globale très détaillée, parfois théorique. Pour certains points ce PCAET repose sur des méconnaissances ou des apriori dogmatiques non confirmés par l'étude ce qui se passe réellement, sur la base de données françaises ou d'études française et internationales.

- Les éoliennes ne sont pas en concordance avec les objectifs du PCAET et ne permettent pas d'avoir l'impact attendu sur le réchauffement climatique (ceci a été explicitement écrit dans le rapport au parlement de la COMMISSION D'ENQUÊTE sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique)
- La protection de la forêt, importante pour notre région sous ses aspects écologiques, attrait pour le tourisme, durabilité, ... ne sont pas pris en compte

Le 6 novembre 23020

François FALCONNET

